

■ Régularisation de charges



Comme chaque année, nous allons procéder à la régularisation de vos charges.

Envoi des décomptes

Cette année, vos décomptes de charges seront mis à disposition en ligne ou envoyés par courrier, en même temps que votre avis d'échéance

>> en juin, si vous habitez une maison ou un appartement pour lequel vous ne payez pas d'acomptes de chauffage et/ou d'eau

>> en septembre, si vous habitez dans un appartement pour lequel vous réglez des charges de chauffage et/ou d'eau.

Si vous vivez dans une copropriété, il vous sera transmis à une date ultérieure.

Comprendre la régularisation de charges en vidéo



■ Entrées d'air

Pour un logement sain



Un logement bien aéré permet de prévenir de l'humidité, de la condensation et des moisissures.

Pour une bonne aération :

- + Laissez les grilles d'aération dégagées
- + Nettoyez régulièrement les entrées d'air et les bouches d'évacuation
- + Aérez quotidiennement pour renouveler l'air, au moins 10 minutes par jour, été comme hiver.
- Ne bouchez jamais les systèmes de ventilation naturelle ou mécanique.

■ Chèque énergie 2025

Envoi retardé



Si vous êtes éligible au chèque énergie, cette année, vous devriez le recevoir au second semestre, en raison de l'adoption tardive de la loi de finances 2025. Attribué sous conditions de ressources, il permet de payer des factures pour tout type d'énergie.

A NOTER POUR CEUX QUI HABITENT EN APPARTEMENT :

Les conditions d'utilisation du chèque pour payer votre chauffage collectif gaz et/ ou électrique à Partenord Habitat devraient être reconduites, comme en 2024.

Pour tout savoir sur le chèque énergie >>> <https://chequeenergie.gouv.fr/>



■ Vous accompagner dans vos démarches administratives



Besoin d'aide pour votre dossier d'aide au logement ou pour créer votre espace client ?

Contactez-nous au 09 69 39 59 59 ou via votre espace client !

AVRIL 2025

LE
CHIFFRE
DU MOIS**74%** de nos clients sont satisfaits

Retour sur l'enquête de satisfaction

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction 2024, 4 801 locataires représentatifs de notre parc nous ont donné leur avis sur leur cadre de vie, leur logement et les contacts avec nos équipes. Ces résultats confirment les orientations définies pour répondre à vos attentes et améliorer la qualité de service que nous vous rendons tout au long de l'année.

Merci d'avoir répondu à cette enquête !



Fête des voisins

Vendredi 23 mai, déj 25 ans !

A vos agendas !

Cette année la fête des voisins aura lieu le vendredi 23 mai ! Choisissez, entre voisins, ce que vous souhaitez organiser (goûter, apéritif, barbecue, kermesse...) et répartissez-vous les tâches. L'occasion de créer une ambiance festive et conviviale dans votre quartier ou au pied de vos résidences.



Besoin d'un petit coup de pouce pour l'organisation ?

Rapprochez-vous de votre responsable clients.

L'ASTUCE DU MOIS

Comment savoir si un mail est bien envoyé par Partenord Habitat ?



Rien de plus simple ! Pour vous assurer que c'est bien Partenord Habitat qui est à l'origine du mail, vérifiez la fin de l'adresse mail, elle doit forcément se terminer par **@partenordhabitat.fr**



Exemple : **noreply@partenordhabitat.fr**

Pour nous contacter :

- 24h/24 sur [www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes demandes](http://www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes%20demandes)
- du lundi au vendredi, de 9h à 18 h au

09 69 39 59 59 Service gratuit + prix appel

- Pour les cas d'urgence (fuite de gaz, dégât des eaux...) : de 18 h à 9 h, les week-ends et jours fériés, composez le même numéro.

Office Public de l'Habitat (OPH) – 828, rue de Cambrai - BP 309 - 59020 Lille Cedex - Directeur de la publication : Eric Cojon - Rédaction/Conception/Réalisation : Partenord Habitat - Crédit photos : Partenord Habitat, Adobe stock – Date de parution : Avril 2025 - Dépôt légal à parution. ISSN 2647-9249 - Tirage : 10 000 ex. - Tous droits de reproduction réservés © 2025 – Partenord Actualités est distribué gratuitement à tous nos locataires.

Partenord Habitat innove

Et si les « encombrants » pouvaient toujours être utiles ?



Chaque jour, des objets deviennent des « encombrants » : usés, dépassés, ou simplement remplacés, ils finissent souvent en déchetterie ou, pire, en dépôts sauvages dans nos rues.

Et si on changeait la donne ?

« TRIONS ENSEMBLE » POUR AGIR AUTREMENT !

Avec un peu de tri et de réorganisation, il est possible de :

- Donner une seconde vie aux objets grâce à leur réutilisation ou valorisation,
- Préserver notre planète en limitant le gaspillage,
- Améliorer la propreté de nos quartiers en arrêtant les dépôts sauvages,
- Créer des emplois locaux via des associations chargées du tri et du recyclage.

C'est l'ambition du projet expérimental lancé il y a deux ans à Loos les Oliveaux.

Le principe est simple :

1. Des espaces dédiés permettent aux habitants de déposer leurs encombrants.
2. Ces objets sont triés, réutilisés ou valorisés par une association partenaire.

Deux ans après, les résultats parlent d'eux-mêmes :

- Avant le projet : 78,7 tonnes d'encombrants envoyés à l'incinération.
- Après le projet :
 - > seulement **28,7 tonnes**, soit une **réduction de 63 % !**
 - > La création de **8 emplois locaux**.



Test concluant, lancement dans d'autres villes !

Face à ce succès, Partenord Habitat étend le projet à d'autres quartiers :

- Depuis fin 2024 : Le Blanc Riez à Wattignies.
- En 2025 : Le Faubourg de Béthune à Lille, Le Parc à Haubourdin, Les Hauts-Champs à Roubaix, Le Faubourg de Cambrai à Valenciennes et La Briquette à Marly.



LE TRI
+ FACILE

